Liste de contrôle des documents pour l'e-Visa Maroc

Cochez chaque case avant de faire votre demande. La plupart des demandes refusées échouent sur l'un de ces points, et chacun d'eux peut être corrigé avant le paiement.

1. Passeport

- ☐ C'est un **passeport ordinaire**.
- ☐ Il est valable **plus de 90 jours le jour de la demande**, et pendant tout votre séjour au Maroc.
- ☐ Vous voyagerez avec **ce même passeport**. L'e-Visa est lié au numéro de passeport indiqué dans votre demande. Si votre passeport doit être renouvelé, renouvelez-le d'abord.
- ☐ La page d'identité est intacte et parfaitement lisible.

2. Scan de la page d'identité du passeport

- ☐ En **couleur**, pas en noir et blanc.
- ☐ Les **quatre coins** de la page sont visibles.
- ☐ Les **deux lignes de lecture automatique** en bas de la page sont nettes et complètes.
- ☐ Sans reflet, ombre ni flou. Scannez la page à plat plutôt que de la photographier en biais.

3. Photo d'identité

- ☐ Toute **photo récente et nette de votre visage** convient : une photo de téléphone ou un selfie suffit.
- ☐ Inutile de la redimensionner ou de la convertir : les fichiers JPG, PNG, HEIC et WEBP jusqu'à 20 Mo sont acceptés. Nous l'adaptons aux règles du portail officiel (une photo récente conforme aux normes de l'OACI, en JPEG de 1 Mo au maximum).
- ☐ Désactivez les filtres et le mode beauté. Détails : exigences photo pour le visa Maroc.

4. Document justificatif (uniquement si votre nationalité l'exige)

Certaines nationalités peuvent faire la demande avec leur seul passeport. D'autres ont besoin d'un visa ou d'un titre de séjour valide délivré par un pays accepté. **Vérifiez votre nationalité sur evis.ma/fr/pays.**

Si vous en avez besoin, vous devez détenir **l'un** des documents suivants :

- ☐ Un **visa à entrées multiples** de l'espace Schengen, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon ou de l'Irlande, valable **au moins 90 jours à compter de votre date d'arrivée** au Maroc.
- ☐ Un **titre de séjour** d'un pays de l'Union européenne autre que Chypre, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de la Norvège, de la Suisse ou des Émirats arabes unis, valable **au moins 180 jours à compter de votre date d'arrivée**. Parmi les pays du Golfe, seul un titre de séjour des Émirats arabes unis est accepté.

Vérifiez aussi :

- ☐ Le document n'a pas expiré et sa validité reste suffisante à compter de votre **date d'arrivée**, et non de la date de votre demande.
- ☐ Vous avez téléversé **les deux faces** de votre carte de séjour.

5. Les informations de votre demande

- ☐ Le nom, la date de naissance, le numéro de passeport et la nationalité sont saisis **exactement comme dans votre passeport**. Un seul caractère erroné suffit à provoquer un refus.
- ☐ Vos dates de voyage sont correctes.
- ☐ Chaque voyageur, enfants compris, a **sa propre demande**.
- ☐ Voyage d'affaires ? Le portail demande **un document professionnel** : une lettre d'invitation d'une entreprise marocaine, une confirmation de rendez-vous, ou un document de coopération ou de partenariat commercial.

6. Paiement

- ☐ Votre demande n'est déposée qu'une fois le **paiement finalisé**.
- ☐ Si vous n'êtes pas sûr que le paiement a abouti, **vérifiez le statut de votre demande avant de payer à nouveau**, pour ne pas payer deux fois.
- ☐ Une demande payée ne peut pas être annulée : vérifiez chaque information avant de confirmer.

7. Délai de traitement

Option	Délai de traitement
Standard	1 à 3 jours ouvrables
Urgent	1 jour ouvrable

Les week-ends et les jours fériés marocains ne sont pas des jours ouvrables. Si possible, faites votre demande **au moins 1 à 2 semaines avant votre voyage**.

8. À la réception de votre e-Visa

- ☐ Il arrive **par e-mail**. Vérifiez aussi vos courriers indésirables.
- ☐ **Imprimez-le** et gardez-le avec votre passeport.
- ☐ Retenez les trois chiffres :

180 jours
Valable 180 jours à compter de sa date de délivrance. C'est votre délai pour arriver.

30 jours
La durée maximale du séjour, à compter du jour de votre entrée.

1 entrée
Entrée unique. Une fois que vous quittez le Maroc, il n'est plus valable.

9. À la frontière

- ☐ Ayez sur vous votre passeport, votre e-Visa imprimé et votre document justificatif (si vous en avez utilisé un).
- ☐ Un e-Visa approuvé ne garantit pas l'entrée. L'agent de la police des frontières prend la décision finale.

Vérifiez les règles à jour pour votre passeport : evis.ma/fr/pays
Prêt à faire votre demande : evis.ma/fr/apply

Les règles peuvent changer. Cette liste a été mise à jour en octobre 2026. evis.ma est un service privé d'assistance visa.